

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

LE CAYLAR 10 novembre 2023.

34520

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 novembre 2023.**

Date de convocation : 26/10/2023

Date d'affichage : 26/10/2023

Présents : André BERTRAND, Christelle DE OLIVEIRA, Françoise MARTIN DUPE, Benoît CAMBON, Jean TRINQUIER, Alexandra AVAZERI

Pouvoir : Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER

Excusés : Lucas MIALANE

Absent : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Christelle.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour l'instruction M 57 et la concertation sur le PLUI.

Adopté à l'unanimité.

1 – INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57

A compter du 1^{er} janvier 2024, les communes devront appliquer le référentiel M 57 à la place de la M 14. Il est proposé de choisir le référentiel simplifié.

Vote à l'unanimité.

2 – CONCERTATION SUR LE PLUI

M. le Maire informe le Conseil Municipal au sujet de l'analyse de la concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUI, qui a été effectuée par la Communauté de Communes Lodévois et Larzac. Il explique les résultats et mentionne qu'un retour est attendu par la Communauté de Communes au plus tard le 24/11/2023.

Le conseil propose des réponses, une discussion a lieu et l'assemblée autorise le Maire à apporter les réponses débattues.

Vote à l'unanimité.

3 – DESIGNATION AUPRES DU PNR DES GRANDS CAUSSES

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Grands Causses, la commune doit désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein du Comité Syndical.

Le conseil municipal propose :

Titulaire : Jean TRINQUIER,

Suppléante : Christelle DE OLIVEIRA.

Vote à l'unanimité.

4 – ASSURANCE AU CENTRE DE GESTION

A compter du 1^{er} janvier 2024, il y a lieu de modifier la formule d'assurance pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL.

L'option retenue couvre tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur toutes les indemnités journalières, au taux de 6,46 %.

Vote à l'unanimité.

5 – CHARTE « ECONOMISONS L'EAU »

Alexandra AVAZERI explique que cette Charte consiste en un « plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse ». Le Préfet, le Président du Conseil Départemental et le Président des Maires l'ont signée.

Elle énumère l'engagement de chacune des collectivités et indique qu'il est nécessaire de désigner un référent eau.

Le conseil approuve la charte et désigne Alexandra AVAZERI comme référent eau.

Adoption à l'unanimité.

6 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire au Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique pour l'aménagement paysager et sécuritaire de l'entrée du village, du carrefour de la rue du Stade et de l'aire de loisirs, de la rue de l'Eglise.

Les subventions demandées s'élèvent à 300 000 €.

Il propose également de demander une subvention de 56 000 € pour la désimperméabilisation de la cour d'école.

Vote à l'unanimité.

7 – TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de reprendre l'embranchement des escaliers de la Place de la République.

Le devis retenu est celui de l'entreprise SEVIGNE pour 6 750 € HT.

Vote à l'unanimité.

8 – TARIFS DE LOCATION SALLE POLYVALENTE

Christelle DE OLIVEIRA, André BERTRAND et Benoît CAMBON informent sur l'état d'avancement du chantier de la salle polyvalente et mentionnent les nouveaux équipements qui seront disponibles.

La Commission Animations s'est réunie le 6 novembre pour préparer les tarifs de location et rédiger un règlement.

Ces documents sont soumis au conseil.

Vote à l'unanimité.

9 – INFORMATIONS SUR L'ACTION DE LA CCLL

GEMAPI :

La Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations a donné lieu à plusieurs types d'action depuis 2012 :

- Entretien et restauration de la ripisylve,
- Lutte contre les plantes invasives,

D'autres travaux ont été réalisés dans le cadre de la lutte contre les inondations et pour assurer le bon état écologique des cours d'eau et des mares du Larzac.

EAU :

Beaucoup de travaux ont été effectués cet été pour assurer la distribution sur toute la Communauté de Communes et faire face à la période de sécheresse.

Un dossier complet peut être consulté sur cette activité.

Ordures Ménagères

En septembre 2021, le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Lodévois et Larzac, du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault ont lancé une étude sur l'optimisation de la collecte des déchets. Cette étude, appelée « Objectif 120 kg pour 2025 » a pour but d'optimiser notre collecte et de réfléchir à la mise en place d'une redevance spéciale, afin de passer de 199 kg de déchets résiduels (collectés dans le bac gris) par an et par habitant en 2021, à 120 kg d'ici 2025.

Pour 2022, le tarif de la Taxe générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est de 45 € au lieu de 58 € la tonne, suite à l'acquisition de la chaudière sur l'ISDND de Soumont, qui permet momentanément de bénéficier d'une réfaction sur le tarif à la tonne enfouie. Le tarif de la TGAP va évoluer de manière significative pour atteindre 65€ la tonne d'ici à 2025

La séance est levée à 22 h 15.